

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

**ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE
SPÉCIALITÉ**

SESSION 2024

S2TMD

Culture et Sciences Chorégraphiques

ÉPREUVE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

Durée de l'épreuve : 4 heures

*L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.
Aucun document n'est autorisé.*

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1/3 à 3/3 dans la version originale et **7 pages numérotées de 1/7 à 7/7 dans la version en caractères agrandis.**

Première partie : analyse chorégraphique

(10 points)

Durée indicative de cette partie d'épreuve :
2 heures.

À partir de l'extrait vidéo qui sera diffusé à trois reprises, la première fois en début de l'épreuve, la deuxième 15 minutes après la première diffusion et la troisième 30 minutes avant la fin de l'épreuve, vous répondrez aux cinq questions suivantes (chaque question est notée sur 2 points) :

1. Relever les principales caractéristiques formelles de l'œuvre chorégraphique : structure de la distribution, éléments scénographiques, parti pris d'éclairages et environnement visuel.

2. Analyser le rapport à la musique ou à l'univers sonore.

3. Identifier la structure chorégraphique et les principes de composition mis en œuvre.

4. Caractériser les matériaux dansés.

5. Rassembler les éléments d'identification mis au jour, permettant de situer l'œuvre dans le temps et de l'attribuer à un courant particulier voire à un auteur précis.

Deuxième partie : histoire de l'art chorégraphique (10 points)

Durée indicative de cette partie d'épreuve :
2 heures.

Le candidat traite l'un des deux sujets au choix.

Sujet 1

« La danse ne se nourrit pas d'elle-même, ça doit venir de l'extérieur. Ces collaborations avec des plasticiens, des musiciens, des auteurs, des stylistes sont très importantes pour moi. Ce sont ces collaborations qui me nourrissent, qui me font réfléchir la danse autrement ».

Angelin Preljocaj, 24 octobre 2015, propos recueillis par Delphine Baffour (« Danses avec la plume »).

En vous appuyant sur cette citation et en proposant des exemples de chorégraphes et d'œuvres contemporaines, vous montrerez de quelles façons les collaborations artistiques ont nourri la création chorégraphique contemporaine.

Sujet 2

La postmodern dance

1. Après avoir donné une définition de la postmodern dance, vous situerez ce courant dans son contexte historique, politique et social.
(3 points)

2. À travers l'évocation du Judson Dance Theater et de ses origines, vous montrerez quelle est la place de la postmodern dance dans l'histoire de l'art chorégraphique et quelle est son influence jusqu'à la fin du XXème siècle et le début du XXIème siècle ? (4 points)

3. Vous choisirez un ou une chorégraphe emblématique de ce courant et présenterez les principes fondateurs de son art à l'aide d'exemples précis de pièces chorégraphiques. (3 points)